# GT Mouvement CPE 29e base
# Vérification des vœux et barèmes
Lundi 18 janvier 2016

Tout d'abord, FORCE OUVRIERE tient à rappeler que, face à l'obstination de la ministre de l'Education nationale de ne pas répondre aux revendications des personnels, « *l'intersyndicale (le SNES-FSU, le SNEP-FSU, le SNFOLC, le SNETAA-FO, le SFSDPEPFO, la CGT, la CGT enseignement privé, le SNALC, le SNCL-FAEN, le SIES-FAEN, la CFE-CGC, le SUNDEP-Solidaires et SUD Education) réunie le 5 janvier confirme son appel, lancé dès le 4 décembre, pour la construction d'une grève nationale majoritaire le mardi 26 janvier 2016 pour monter d'un cran dans la mobilisation.* » L'intersyndicale appelle aussi les enseignants des lycées et collèges « *à manifester le 26 janvier pour l'abrogation de la réforme du collège.* » Ce même 26 janvier, les fédérations de fonctionnaires FO, CGT, Solidaires appellent les agents des trois versants de la fonction publique à la grève pour l'augmentation du point d'indice, pour la défense du service public. Depuis cet appel national du 18 décembre, ce sont aujourd'hui des dizaines d'appels départementaux intersyndicaux qui s'adressent aux fonctionnaires des trois versants de la Fonction publique dans le même sens. Les personnels ne veulent pas de la réforme du collège, ils veulent l'augmentation immédiate des salaires.

Pour FORCE OUVRIERE, l'urgence ce sont bien les revendications.

A ce titre, FORCE OUVRIERE constate que l'augmentation de 95 euros par an de l'indemnité forfaitaire allouée aux CPE (arrêté du 24 novembre 2015 paru au JO le 26 novembre 2015) demeure insuffisante.. Nous nous opposons toujours à l'abrogation de la circulaire de 1982 et du nouveau cadre règlementaire – circulaire parue au BOEN le 27 août dernier – qui permet l'alourdissement des missions des CPE. Nous réaffirmons la revendication des personnels de 35 heures hebdomadaires toutes tâches confondues – ce que nous avons rappelé lors du groupe de travail ministériel de juin dernier sur les missions des CPE.

Dans ce groupe de travail, nous examinons les vœux et barèmes de 39 candidats CPE relevant de la 29e base et participant au mouvement inter-académique 2016.

FORCE OUVRIERE s'interroge sur les intentions du ministère quant au contenu du rapport de l'IGAENR, conduit par M. Jean Michel ALFANDARI et publié récemment. Entre autres préconisations : calibrage académique des postes au concours, révision des modalités d'affectation des personnels enseignants par la prise en compte d'objectifs pédagogiques (prélude à un recrutement local, établissement par établissement ?), accentuation du caractère déconcentré du mouvement avec davantage de marges de manœuvre pour les différents rectorats, définition d'obligations règlementaires de service selon le type d'établissement pour les agrégés (18h en collège, 15h en lycée) ce qui constituerait une grave remise en cause du principe des ORS définies nationalement par corps…nous vous demandons quelles sont les intensions du ministère ? Des travaux sont-ils engagés dans ce sens ? Car pour FORCE OUVRIERE, suivre ces préconisations, ce serait ouvrir la voie à la remise en cause du caractère national des statuts, des concours, des affectations. Ce serait adapter le mouvement national des personnels à la loi Peillon de refondation-territorialisation de l'école de 2013, à la réforme territoriale. Pour tous les personnels il y a une urgence : l'augmentation des postes. Or nous constatons que le nombre de postes aux concours ne permet pas notamment de faire face à l'augmentation de 40 000 élèves supplémentaires en lycée.

Enfin, un dernier point que nous souhaitons éclaircir dans ce GT. Le choix entre « réintégration et « réintégration non conditionnelle » peut parfois poser problème aux candidats relevant de la 29e base, au moment de la signature de l'accusé de réception, faute de définition claire. La note de service mouvement, chapitre II.2.2.a Voeux: ne définit clairement que la réintégration conditionnelle. Les candidats doivent savoir dans quel cas ils réintègrent l'académie d'origine, et dans quel cas ils seront réintrégrés dans une académie différente, avec ou sans extension.

Je vous remercie pour votre attention et les réponses que vous apporterez.